

## **Le réseau de femmes de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) fait campagne contre la violence sur le lieu de travail**



**11.08.2016**

**Les femmes syndiquées des affiliés d'IndustriALL Global Union de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) s'apprêtent à lancer une campagne de lutte contre la violence faite aux femmes sur le lieu de travail, suite à un atelier organisé par IndustriALL et la FES à Tunis.**

Trente-deux femmes syndiquées de neuf pays de la région MENA ont pris l'initiative, au cours de l'atelier qui s'est tenu du 28 au 30 juillet, de mener une nouvelle campagne de promotion de l'égalité des sexes et de prévention de la violence faite aux femmes sur le lieu de travail.

Durant les discussions, les participantes ont fait état d'une hausse de la violence faite aux femmes sur le lieu de travail, qui souvent ne sont pas protégées par la législation relative au harcèlement des femmes au travail. Des femmes se sont plaintes du comportement des hommes qui crient sur les travailleuses ou ont des gestes déplacés de nature sexuelle à leur égard. Elles ont indiqué qu'il arrive que des femmes

enceintes qui doivent porter de lourdes charges perdent leur bébé car elles ne sont pas affectées à d'autres tâches.

Le réseau régional et les réseaux nationaux ont décidé de lancer une campagne d'une année sur le thème de la violence faite aux femmes sur le lieu de travail et de mener une série d'activités nationales, tout en restant en contact grâce aux médias sociaux.

La Secrétaire générale adjointe d'IndustriALL et directrice pour les femmes, Monika Kemperle, a déclaré :

« Les femmes subissent toutes les formes de violence sur le lieu de travail. Or, les syndicats peuvent jouer un rôle vital pour mettre fin aux abus. La campagne d'une année qui sera menée dans la région par le réseau des femmes de la région MENA d'IndustriALL jouera un rôle essentiel pour sensibiliser à ce problème. En outre, plus les femmes occuperont des postes décisionnels au sein des syndicats, mieux elles défendront les droits des femmes au travail ».

Les participantes ont mentionné les obstacles à l'égalité des sexes sur le lieu de travail et les structures syndicales, tous deux dominés par les hommes. Elles ont également expliqué qu'il était difficile pour les femmes de participer aux réunions syndicales en raison de leurs obligations familiales, dont leurs responsabilités envers leurs enfants, qui leur incombent invariablement bien qu'elles exercent une activité professionnelle. Elles ont également soulevé le problème des entraves à la participation syndicale des femmes en raison de la persistance des stéréotypes traditionnels qui considèrent les hommes comme des décideurs.

Les femmes ont indiqué que l'élection tous les quatre ans des responsables et des dirigeants syndicaux était trop longue. Elles ont expliqué qu'exercer des fonctions syndicales durant ce laps de temps était trop long et que beaucoup de femmes n'ont pas le temps de se consacrer aux activités syndicales en plus de leurs obligations professionnelles et familiales. Elles ont proposé des élections tous les deux ans et la possibilité pour les femmes de partager la charge de travail requise par les fonctions syndicales.

Les participantes ont également souligné la nécessité de mieux communiquer avec les autres femmes sur les avantages à se syndiquer,

mais que cela nécessitera de bénéficier d'une aide et de suivre une formation.

Bien que, dans de nombreux pays, la législation contre la discrimination fondée sur le sexe, notamment la protection de la maternité, soit claire, les femmes ont signalé, dans la pratique, une inapplication de la loi et le renvoi de femmes enceintes. De même, les négociations salariales sont accaparées par les hommes et bien que l'égalité des rémunérations puisse être consacrée dans la législation, elle n'est pas effective. En outre, si une femme possède de bonnes qualifications dans un emploi à dominante masculine, la préférence sera toujours donnée à un homme à compétences égales.

L'atelier a examiné les différentes méthodes de lutte pour les droits des femmes : organisation de campagnes, sensibilisation ou conventions collectives, que les syndicats peuvent utiliser.

Les participantes ont également décidé d'établir de nouveaux réseaux nationaux d'IndustriALL à Bahreïn, en Jordanie, au Kuwait, en Mauritanie et en Palestine, qui se joindront aux réseaux existants d'IndustriALL dans la région : en Egypte, au Liban, au Maroc et en Tunisie. Le réseau d'IndustriALL [des femmes de la région MENA a été lancé l'année dernière](#) à Beyrouth et a défini les principaux domaines de travail. (<http://www.industrialunion.org/fr/mena-les-femmes-creent-leur-reseau-regional-de-industrial>)

Enfin, les participantes ont apporté leur soutien à la résolution établissant un quota de 40 pour cent de représentation des femmes dans les structures d'IndustriALL.

Source : <http://www.industrialunion.org/fr/le-reseau-de-femmes-de-la-region-du-moyen-orient-et-de-lafrique-du-nord-mena-fait-campagne-contre-la>